

<b>MAIRIE DE 29160 - CROZON</b>	
<b>DATE DE CONVOCATION</b>	
<b>01.07.2015.</b>	
<b>DATE D'AFFICHAGE</b>	
<b>15 JUL. 2015</b>	
<b>NOMBRE DE CONSEILLERS</b>	
En Exercice	29
Présents	23
Votants	29
<b>N° 45/2015</b>	
<b>OBJET :</b>	
<b>1) Urbanisme/Foncier</b>	
<b>1-1) Approbation du PLU -</b>	
<b>Approbation de la mise à</b>	
<b>jour de l'étude de zonage</b>	
<b>d'assainissement.</b>	
-----	
Le Maire certifie que la présente délibération a été déposée en Préfecture de Quimper au titre du contrôle de légalité le et qu'elle a été notifiée aux intéressés le	
LE MAIRE :	

## EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

L'An deux mille quinze  
Le neuf juillet à dix-huit heures trente,

Le Conseil Municipal, légalement convoqué, s'est réuni à la Mairie en séance publique, sous la présidence de Monsieur Daniel MOYSAN, Maire de la Commune.

**Etaient Présents :** Tous les conseillers en exercice à l'exception de Messieurs Xavier CARN, Bernard IDOT, de Mesdames Claudine GELEBART, Gaëtane ROGER, Nadine QUENTIN et Valérie DURIEZ qui ont donné respectivement procuration à Messieurs Daniel MOYSAN, Gérard LOREAU, à Mesdames Michelle JEGADEN, Sylvie MOYSAN et à Messieurs Joël LE GALL et Jean Marie BEROLDY.

Formant la majorité des membres en exercice.

**Excusée :** Madame GUENNEC - Trésorière municipale.

Madame Virginie GUICHAOUA a été élue secrétaire.

Vu la loi n°92-3 du 3 janvier 1992 sur l'eau ;

Vu le décret n°94-469 du 3 juin 1994 et notamment son article 3 relatif à la collecte et au traitement des eaux usées mentionnés aux articles L.2224-8 et L.2224-10 du Code Général des Collectivités Territoriales ;

Vu l'arrêté N°437/2014 du 3 décembre 2014 de Mr le maire de Crozon proposant la mise à jour de l'étude de zonage d'assainissement à l'enquête publique ;

Vu le rapport et les conclusions motivées du Commissaire enquêteur ;  
Considérant que la mise à jour de l'étude de zonage d'assainissement tel qu'elle est présentée au Conseil Municipal est prête à être approuvée après avoir pris en considération les remarques issues de la population lors de l'enquête publique.

Le conseil municipal, après en avoir délibéré,

Par 22 voix pour et 7 contre (Monsieur Jean Marie BEROLDY : 2, Madame Chantal SEVELLEC, Monsieur Jean BOUËDEC, Monsieur Joël LE GALL : 2 et Monsieur Olivier MARQUER),

- approuve la mise à jour de l'étude de zonage d'assainissement tel qu'elle est annexée au dossier ;
- informe que conformément aux articles R.123-18, R.123-19, R.123-24 et R.123-25 du code de l'urbanisme, un affichage en mairie aura lieu durant un mois, et une publication sera faite dans un journal diffusé dans le département ;
- informe que le zonage d'assainissement approuvé est tenu à disposition du public à la mairie aux jours et heures habituels d'ouverture des bureaux ;
- donne pouvoir au maire pour signer tous les actes rendant exécutoire le zonage d'assainissement ;
- dit que le zonage d'assainissement approuvé sera annexé au PLU.

Une copie de cette délibération sera adressée au Préfet, accompagnée du dossier de plan de zonage.

Pour extrait certifié conforme,



CROZON, le 10 juillet 2015  
Accusé de réception en préfecture  
029-212900427/20150709-20150717-1-DF  
Date de télétransmission : 17/07/2015  
Date de réception préfecture : 17/07/2015

**Daniel MOYSAN**